

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413313221

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien aux mouvements sportifs
Aide à l'équipement des associations sportives 4 eme répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Un crédit de 800 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives du Département.

Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités départementaux de disposer de locaux et de matériels sportifs nécessaires à leur activité.

A ce titre, les conditions de recevabilité suivantes sont exigées par le service :

- l'association doit être domiciliée dans les Bouches-du-Rhône, être affiliée à une fédération sportive agréée, et avoir au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande.
- existence d'une part d'autofinancement du club dans la réalisation du projet.

Les projets déjà réalisés au moment de la demande ne sont pas recevables.

En outre, plusieurs critères permettent d'établir un ordre de priorité pour l'attribution des subventions entre les demandes reçues :

- l'activité sportive du club (nombre de licenciés, niveau sportif, volume de l'activité...),
- les projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges) et des installations sportives, seront privilégiés dans l'attribution des subventions et la somme accordée,
- les associations n'ayant pas bénéficié de subvention les années précédentes seront privilégiées.

Ainsi, 20 subventions sont proposées pour un montant de 63 559 € réparties et présentées dans le tableau annexé (intitulé : Investissement: programme mobilier CP du 13 Décembre 2019).

D'autre part, la délibération n° 59 du 14 septembre 2018 a attribué au Cercle de Voile de Martigues la somme de 15 170 € pour l'acquisition de 3 bateaux RS FEVA, mais l'association a changé de modèle pour des RS QUEST. Le budget est identique et l'association sollicite le maintien du bénéfice de la subvention pour l'achat de ce nouveau type de bateau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL